

SYNERGILES

Le pôle d'innovation de la Guadeloupe



SynergÎLE

Pôle d'innovation de la Guadeloupe

Guide du porteur de projets 2021



Table des matières

03

Qui sommes nous ?

05

La roue de l'innovation

06

Nos départements

07

L'ingénierie de l'innovation

09

Les modalités de l'accompagnement Synergile

11

Types de projets

14

La labellisation de vos projets

19

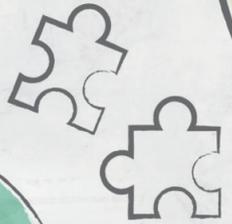
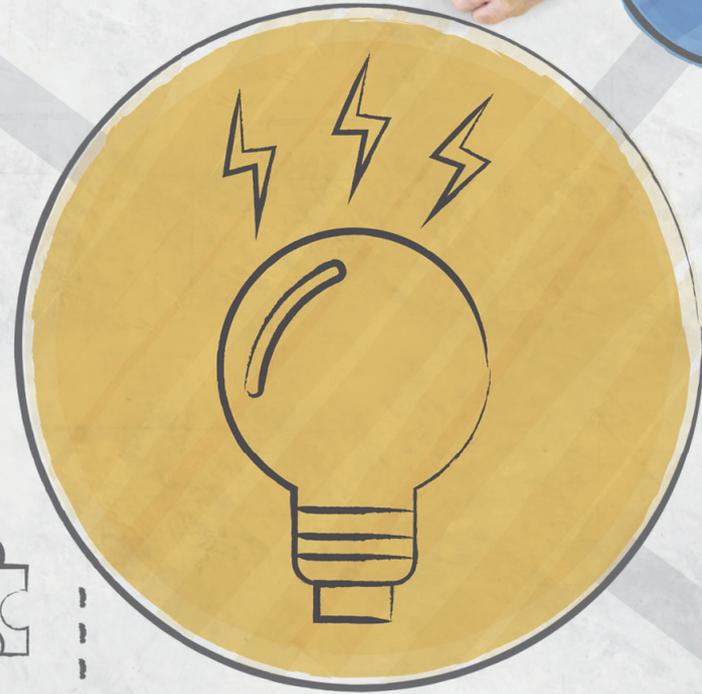
Engagements du porteur après le comité de labellisation

20

Devenir Adhérent



INSI



DESIGN

RESEARCH



Qui sommes-nous ?

Synergîles est un pôle d'innovation de la Guadeloupe, spécialisé dans la transition énergétique et écologique. Il est partenaire des pôles de compétitivité Capénergies et Qualitropic. Son statut est celui d'une association loi 1901 à but non lucratif.

Synergîle compte une soixantaine d'adhérents, basés ou ayant des activités en Guadeloupe, Martinique ou Guyane, et en rapport avec ses compétences.



Le pôle d'innovation est constitué de 6 départements :

L'Ingénierie de l'innovation énergie et matériaux ;
L'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) ;
L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

L'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie circulaire (ORDEC) ;
Guadeloupe Mobilité Durable (GMD) ;
Le Réseau Bâtiment Durable (RBD)..



Le pôle d'innovation

Qu'est-ce qu'un pôle d'innovation ?

Le "pôle d'innovation" rassemble sur un même territoire des entreprises de toutes tailles, des acteurs de la recherche, des établissements de formation, tout en associant à la dynamique les pouvoirs publics locaux. Son objectif est de soutenir l'innovation en favorisant la mise en place de projets de développement économique collaboratifs autour d'une thématique précise ou un domaine d'activité considéré comme porteur ou d'avenir: énergies renouvelables, matériaux, déchets, économie circulaire...

Synergiles :14 ans au service de l'innovation en Guadeloupe

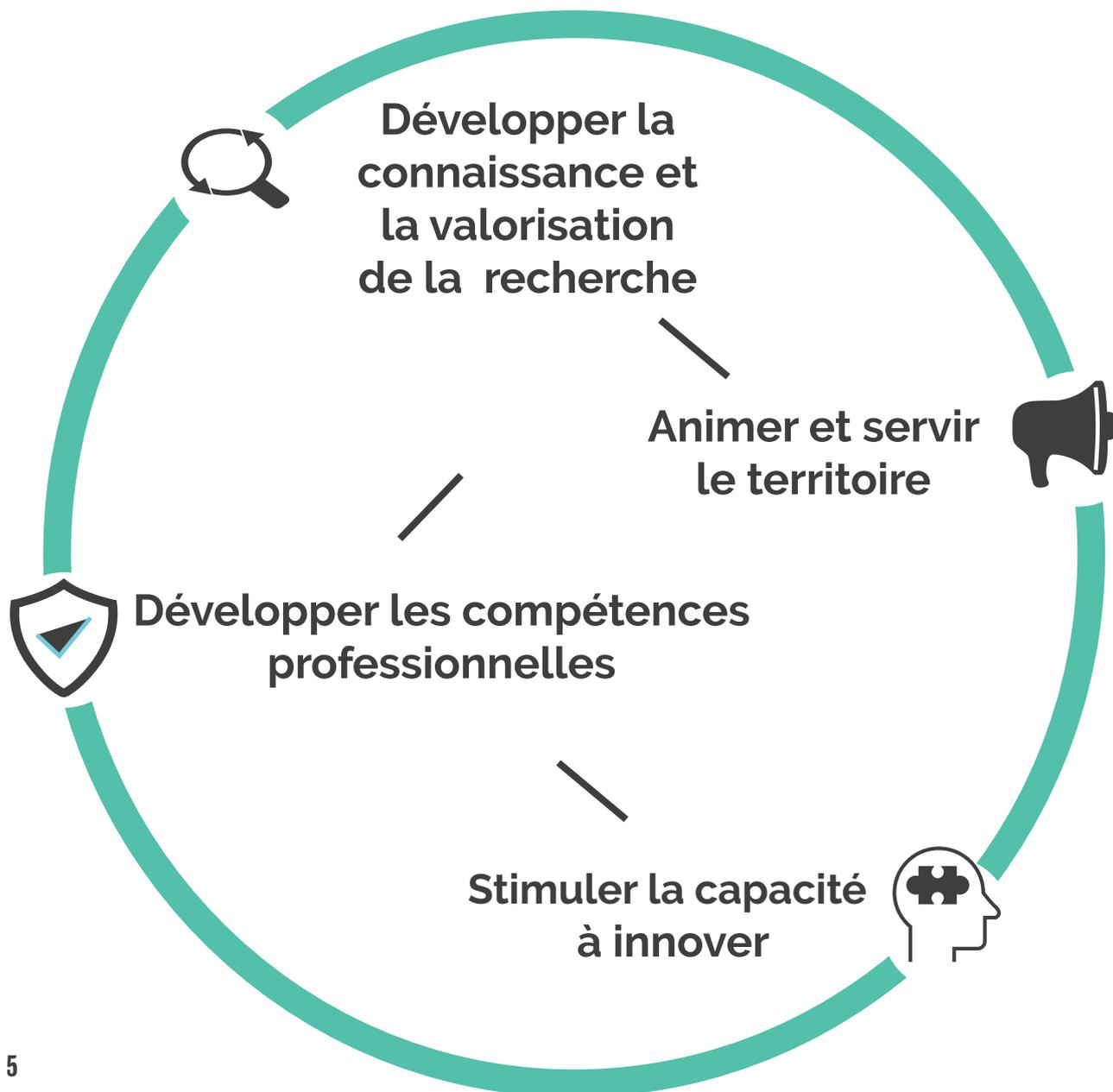
Le pôle accompagne, depuis plus d'une dizaine d'années, les acteurs du territoire guadeloupéen, dans le domaine de la transition énergétique et plus récemment dans celui de la transition écologique.

Synergiles soutient le développement de ses adhérents par l'innovation et les aide à étoffer leur réseau.

Adhérer au pôle c'est :

- Intégrer une communauté d'excellence
- Comprendre les marchés et leurs évolutions
- Monter des projets individuels ou collaboratifs
- Développer des partenariats d'innovation
- Valoriser les retombées des projets des adhérents au travers de nos services communication et presse
- Former les équipes des adhérents aux évolutions techniques

La roue de l'innovation



Nos départements



Ingénierie de l'innovation

Mission soutenue par :
La Région Guadeloupe, la Dieccte,
le pôle de compétitivité CAPENERGIES
et QUALITROPIC



Réseau Bâtiment Durable

Mission soutenue par :
La Région Guadeloupe, la DEAL, l'ADEME,
CAUE, CROAG, ECOCO₂, EDF



Guadeloupe Mobilité Durable

Mission soutenue par :
La Région Guadeloupe, la DEAL, l'ADEME,
AVERE FRANCE, EDF, GROUPE LORET



Observatoire Régional de l'Energie et du Climat

Mission soutenue par :
La Région Guadeloupe, la DEAL,
l'ADEME, EDF SEI, la SARA, Le SYMEG,
METEO-FRANCE, ALBIOMA



Ecologie Industrielle et Territoriale

Mission soutenue par :
La Région Guadeloupe, Cap Excellence,
la DEAL, la DIECCTE, l'ADEME,
le Grand Port Maritime de la Guadeloupe,
la SARA, GARDEL, l'AMPI, ALBIOMA, l'INRAe



Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire

Mission soutenue par :
La Région Guadeloupe, la DEAL,
l'ADEME, Conseil Départemental

Les partenaires des départements participent à l'orientation stratégique des actions menées par les départements et participent à leur financement.

Vous souhaitez devenir partenaire d'un département ?

Contactez nous : secretariat@synergile.fr - 0590 570 238

Ingénierie de l'innovation

Mission soutenue par



Direction
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi



Ingénierie de l'innovation

Le département Ingénierie de l'innovation a pour objectif d'accompagner dans la conception, le développement et la mise sur le marché des produits et des services innovants des secteurs de la construction, des matériaux et des énergies renouvelables.



Emyly GUYON

Chargée
de mission
Innovation
0690 45 83



Jean-François DORVILLE

Chef de projet
Européen
0590 57 02 38

Développer la connaissance et la valorisation de la recherche

Diffuser des éléments de veille stratégique

Animer et servir le territoire

Faire le point sur les avancées technologiques, scientifiques, réglementaires d'un sujet : Organisation de rencontres thématiques, interventions sur demande, participation à l'organisation de séminaires scientifiques.

Faire connaître les réalisations et actions sur le territoire et dans les thématiques du pôle : Newsletter, participation à la semaine de l'industrie, présentation des projets collaboratifs accompagnés, etc.

Encourager la fertilisation croisée d'idées et de compétences : Mise en relation, Favoriser l'inter clustering. Accompagner les actions des membres et partenaires : réalisation d'une cartographie des besoins.



Offrir de la visibilité aux membres et à leurs projets : support de communication, organisation d'événement, diffusion des savoir-faire et compétences des membres, appui au montage d'une délégation d'entreprises au CREF, etc.

Stimuler la capacité à innover

Accompagner le montage de projet, conseil : optimisation des dossiers de candidature aux guichets de financement, mise en relation avec des cabinets experts en montage de projets en fonction de la complexité (étude de marché, état de l'art, propriété intellectuelle), aide à la préparation, soumission et suivi de projets.

Détecter les initiatives locales innovantes pour aider à leur structuration.

Faciliter l'accès aux financements : lancement et relai des appels à projets et appels à idées de projets d'innovation en partenariat avec les financeurs publics.

Recherche et développement de coopération avec des financeurs privés.

Développer les compétences professionnelles

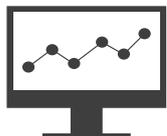
Organisation de formation en lien avec l'innovation ou le management de projets: Etat de l'art, Propriété intellectuelle, Montage de projet collaboratif..

Les modalités de l'accompagnement Synergile

Le Groupe d'Orientation



Il assure l'examen des projets d'innovation reçus par le Pôle. Il traite les dossiers qui lui sont confiés dans la plus stricte confidentialité. Il est totalement autonome et indépendant des autres instances de gouvernance de Synergile.



Par son expertise technique, il aide à structurer les projets d'innovations et donne des recommandations aux porteurs pour une meilleure qualité de leurs projets (argumentation, réponse aux enjeux du territoire, phasage,...). Il sert de premier guichet pour la pré-instruction et le fléchage des fonds des financeurs publics sur le projet.

Composition du groupe d'Orientation au 1er janvier 2021 :



Le Groupe d'orientation, dont les membres sont élus en Assemblée Générale, est composé d'experts scientifiques et techniques :

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe (CROAG), ENR Mobillty, Suez consulting, Université des Antilles et la Région Guadeloupe.



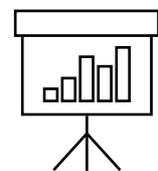
A ce jour, il est présidé par Mme Christelle RIPPON MOCKA, ENR Mobility.

Critères de sélection des projets

Critères d'évaluation généraux des projets sélectionnés par le Groupe d'Orientation



Objectif général, contexte



Caractère innovant

Stratégie commerciale et approche marché



Partenariat, consortium et plan de développement

Apports pour le territoire



Analyse économique et financière



Types des projets



Projet de R&D :

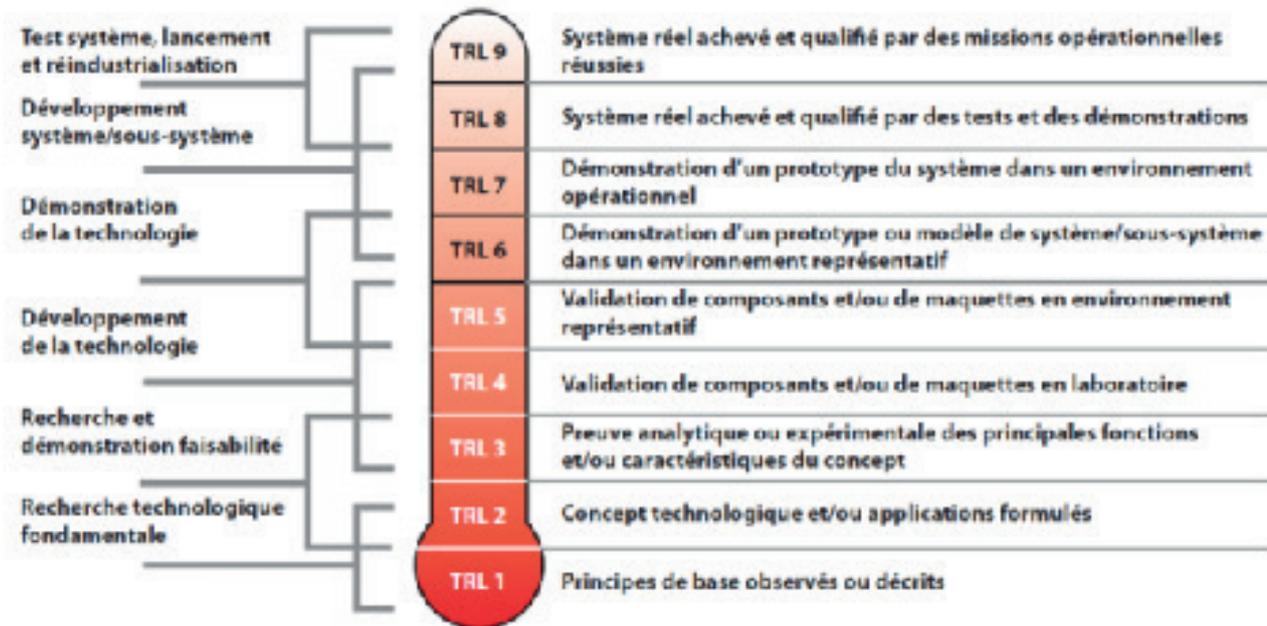
Projet portant sur la recherche et le développement d'un produit / service / procédé innovant

TRL : 1 à 7

Projet Structurant :

Projet d'envergure associant souvent plusieurs acteurs et mené à l'échelle du territoire avec de forts enjeux de marché

TRL : 7 à 9+



Conditions générales – accompagnement de projet



PORTEUR :

Être membre de Synergîle et à jour de ses cotisations

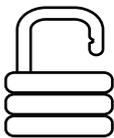


Accepter les modalités du présent Guide



SYNERGILE :

Les membres du Groupe d'Orientation ont signé des accords de confidentialité stricts relatifs aux projets sélectionnés et accompagnés



Si malgré tout, le porteur du projet identifie des risques de conflit d'intérêt, il peut en notifier Synergîle



Etapes de l'accompagnement à la labellisation du projet



Etape 1 : Lancement d'un AMI

Etape 2 : Sélection des projets par le GOFI

Etape 3 : Accompagnement des porteurs de projets



Etape 4 : Labellisation des projets

Etape 5 : Suivi du projet et communication

La labellisation de vos projets :

Pourquoi faire labelliser votre projet?

La labellisation des projets est un gage d'excellence qui s'appuie sur les compétences pluridisciplinaires d'un comité décisionnaire, qui se réunit chaque mois.

Faites labelliser votre projet et bénéficiez de financements spécifiques dédiés aux projets labellisés par le pôle de compétitivité :

- La reconnaissance de l'intérêt technologique et de la faisabilité du projet par un collège d'experts
- Le résultat de synergies avec un réseau de compétences et de savoir-faire unique
- La cohérence du projet avec des dynamiques régionales et nationales initiées par le pôle sur ses axes stratégiques
- Une mise en lumière publique du projet par le pôle, avec votre accord.

Faites labelliser votre projet et bénéficiez de financements spécifiques dédiés aux projets labellisés par les pôles de compétitivité.

La labellisation est obligatoire pour certains guichets de financement (FUI, PSPC)

Pour d'autres guichets (ex : AAP IPME ADEME) la labellisation permet :

- un passage automatique en phase d'audition,
- un bonus de financement,
- ou, à minima, l'apport d'un plus qualitatif au dossier de candidature.

La labellisation est obligatoire pour certains guichets de financement (FUI, PSPC)

Pour d'autres guichets (ex : AAP IPME ADEME) la labellisation permet :

- un passage automatique en phase d'audition,
- un bonus de financement,
- ou, à minima, l'apport d'un plus qualitatif au dossier de candidature

Domaine Energies Renouvelables et Mobilité



Optionnelle et payante

Synergîle vous prépare et vous accompagne à la présentation de votre projet face au Comité de labellisation du Pôle de Compétitivité Capenergies partenaire de notre structure depuis 2007.

Depuis 2005, plus de 665 projets innovants ont été labellisés par Capenergies et 381 projets financés, représentant un budget de 1355 M d'Euros.



Critères de labellisation

Critères d'évaluation généraux des projets présentés au Comité de labellisation :



Objectifs, livrables et impacts énergétiques



Positionnement par rapport aux solutions existantes et valeur ajoutée apportée (caractère innovant, différenciation, avantages concurrentiels)



Partenariat et plan de développement

Modèle d'affaires, pertinence économique et perspectives de mises sur le marché

Impacts et retombées économiques



Enjeux environnementaux, sociétaux

Déroulé du comité de labellisation :

Présentation orale (1h)

20
min

de
présentation

20
min

de questions/
réponses

20
min

de
délibération du jury

Domaine bioéconomie, économie circulaire, agroécologie



Optionnelle

Synergîle vous prépare et vous accompagne à la présentation de votre projet face au Comité de labellisation du Pôle de Compétitivité Qualitropic partenaire de notre structure depuis 2020.

Aujourd'hui, 44 projets ont conservé le label Qualitropic,

Critères de labellisation

Critères d'évaluation généraux des projets présentés au Comité de labellisation :



Objectifs, livrables et impacts écologiques



Positionnement par rapport aux solutions existantes et valeur ajoutée apportée (caractère innovant, différenciation, avantages concurrentiels)



Modèle d'affaires, pertinence économique et perspectives de mises sur le marché

Impacts et retombées économiques



Enjeux environnementaux, sociétaux

Processus de labellisation :

Remplir un dossier de présentation

Présenter le projet à l'oral au comité d'expertise

Le bureau de Qualitropic vous tient informé de sa décision en tenant compte de l'avis du comité

Engagements du porteur après le Comité de labellisation

Communiquer à Synergîle pour transmission à Capenergies ou Qualitropic



Les réponses aux questions/recommandations du Comité formulées sur la fiche d'évaluation

La date de dépôt du projet au guichet visé



Les suites de l'instruction du dossier par les financeurs et le succès/refus

Le montant des aides reçues



L'avancement, les résultats et les retombées du projet annuellement :

- Chiffre d'affaires généré spécifiquement,
- Emplois maintenus et/ou créés,
- Brevets et/ou publications,
- Produits / services mis sur le marché.



Mentionner la labellisation « Capenergies » ou « Qualitropic » sur toute communication autour du projet.

Devenir Adhérent

L'adhésion à Synergile se fait sur la base d'une cotisation annuelle, qui dépend de la catégorie juridique de l'entité et de son chiffre d'affaires.

L'adhésion à Synergile entraîne de plein droit l'adhésion au Pôle de compétitivité national Capenergies.

Comment devenir adhérent ?

1. Le postulant remplit et renvoie le bulletin de demande d'adhésion à Synergile par mail, par courrier postal ou en main propre. Au préalable, l'équipe du pôle peut le rencontrer afin de lui présenter la structure, de répondre à ses questions et d'apporter des précisions si besoin.
2. Le Comex de Synergile examine ensuite la candidature et valide l'adhésion.
3. Elle est valable un an (année civile) et est reconduite par tacite reconduction. En début d'année, Synergile renouvelle l'appel à cotisation auprès de ses adhérents.
4. L'adhésion nécessite le respect des statuts.

Montant des cotisations annuelles (€ H.T*)

Entreprises	CA < 500k€	220 € H. T
	500k€ < CA < 1 000k€	550 € H. T
	1 000k€ < CA < 5 000k€	1 100 € H. T
	5 000k€ < CA < 10 000k€	1 650 € H. T
	10 000k€ < CA	2 200 € H. T
Groupements et syndicats		110 € H. T
Enseignement supérieur, recherche, formation		1 100 € H. T
Acteurs institutionnels, établissements publics		1 100 € H. T
*Une TVA de 8,5% s'applique en sus des montants de cotisations indiqués		

Téléchargez nos statuts et le bulletin d'adhésion sur :
www.synergile.fr

Il nous ont fait confiance, pourquoi pas vous ?

Les entreprises : 47

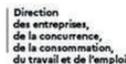




Les organisations professionnelles, associations et institutions publiques : 10



Les invités permanents : 8



Contactez-nous   

Chargée de mission Innovation :

Emyly GUYON

emyly.guyon@synergile.fr

0690 45 83 68

<http://www.synergile.fr>

Secrétariat : 05 90 57 02 38